

# LA FABRIQUE À CHANSONS



## APPEL À CANDIDATURES - année scolaire 2016/2017

### 1. La Fabrique à Chansons – 2<sup>e</sup> édition

Forte du succès de la première édition, la Sacem en partenariat avec les ministères en charge de l'éducation nationale et de la culture, Réseau Canopé et France bleu renouvelle l'opération La Fabrique à Chansons avec la même volonté de développer les capacités créatrices, émotionnelles et intellectuelles des enfants.

La musique est aujourd'hui la première pratique amateur en France, toutefois son processus de création est mal connu des enfants. Pour cette raison et dans le cadre de l'inscription de l'éducation artistique et culturelle au cœur de la loi pour la refondation de l'École de la République (cf. loi du 8 juillet 2013) et de l'action conjointe des ministres chargés de l'éducation nationale et de la culture en faveur notamment des pratiques artistiques collectives (cf. feuille de route interministérielle du 11 février 2015), la Sacem propose à des créateurs d'intervenir dans les classes et de partager avec les élèves leur quotidien d'artiste.

Cette opération a pour ambition de sensibiliser les élèves à la création musicale, au travail d'écriture et à la composition d'une chanson en langue française.

Des auteurs et compositeurs, membres de la Sacem interviendront dans une centaine de classes de CM1 et CM2 sur l'ensemble du territoire, selon la répartition du réseau régional de la Sacem.

Ensemble, auteur-compositeur, enseignant et élèves, écriront, composeront et interpréteront une chanson, commandée et créée pour l'occasion et s'inscrivant dans le projet pédagogique de la classe ; une façon directe pour les enfants d'aborder les liens entre création et droit d'auteur et la connaissance des différents métiers de la création musicale.

### 2. Déroulement de l'opération

#### 2.1 Interventions en classes

Les auteurs-compositeurs, en binôme avec les enseignants, interviendront lors de 5 séances de 2h pour créer avec les élèves, une chanson : texte en français et mélodie avec arrangements particuliers dans le genre musical de leur choix : variété, pop, rock, rap, jazz, musiques du monde, musique contemporaine...

Ces interventions seront intégrées aux activités scolaires et/ou périscolaires selon les modalités locales. Un calendrier accompagnera le projet pédagogique établi par l'enseignant et le créateur.

## 2.2 Restitution

---

La chanson réalisée par l'auteur-compositeur, l'enseignant et sa classe, sera présentée lors d'une restitution publique. Elle aura lieu la seconde semaine de mai 2017 dans le cadre d'un mini- concert de l'artiste réalisé dans des conditions professionnelles, accompagné d'un ou deux musiciens de son choix, en présence des élèves de l'école, des enseignants, des familles, etc...

En région, les responsables Sacem de l'Action culturelle ainsi que les délégués Sacem seront en charge d'accompagner les binômes auteur-compositeur/enseignant dans la recherche d'une salle qui mettra à disposition ses moyens afin d'accueillir la restitution.

## 2.3 Vidéo

---

Chaque classe devra réaliser une vidéo pour illustrer la chanson créée. Sa réalisation est libre, les binômes auteur-compositeur/enseignant et leurs élèves ont deux possibilités :

- Captation de la restitution
- Réalisation d'un clip

De la même façon, les responsables Sacem de l'Action culturelle ainsi que les délégués Sacem soutiendront les auteurs-compositeurs et les enseignants dans la mise en oeuvre des moyens nécessaires à la production d'une vidéo où l'image et surtout le son, seront de qualité.

## 2.4 Playlist finale

---

L'ensemble des vidéos produites seront mises en ligne sur [sacem.fr](http://sacem.fr) et [eduscol.education.fr](http://eduscol.education.fr).

(<http://eduscol.education.fr/cid88038/-la-fabrique-a-chansons.html>)

Parmi toutes les œuvres créées, une dizaine de chansons seront sélectionnées et constitueront la playlist finale de La Fabrique à Chansons, qui sera notamment diffusée sur [francebleu.fr](http://francebleu.fr).

Dans chacune des directions régionales de la Sacem\*, une chanson représentative de l'opération sera désignée par les comités régionaux.

\*Direction régionale Sud-Ouest Atlantique, Direction régionale Rhône-Alpes Auvergne, Direction régionale Sud Méditerranée, Direction régionale de l'Ouest, Direction régionale Nord-Est, Direction régionale Ile-de-France, Direction régionale Centre, Direction territoriale Paris, Direction territoriale : Martinique - Guyane – Guadeloupe, Direction territoriale La Réunion – Mayotte

## 3. Calendrier de l'opération

### Mars - Septembre 2016 : Phase préparatoire

- 22 Mars 2016 au 22 Avril 2016 : Dépôt des candidatures des auteurs-compositeurs.
- Avril 2016 : Lancement de l'opération par le ministère en charge de l'éducation nationale dans les académies via une lettre à l'attention des recteurs et des inspecteurs d'académie-directeurs académiques des services de l'éducation nationale (IA-DASEN)
- Avril 2016 : Lancement de l'opération par le ministère de la Culture via une lettre aux Directions Régionales des affaires culturelles (DRAC)
- Mai 2016 : Pré-sélection nationale par les services de la Sacem.
- Sélection des candidats par les comités régionaux constitués de représentants de la filière musicale et éducative locale (cf modalités pratiques). Par région (cf paragraphe 2.4), une dizaine

d'auteurs/compositeurs/interprètes dont un duo, déjà constitué, formé d'un auteur et d'un compositeur seront retenus.

- Juin 2016 : Constitution des binômes auteur-compositeur/enseignant en favorisant la proximité entre le lieu de résidence de l'auteur-compositeur et l'école.
- Juin à Septembre 2016 : Élaboration par chaque binôme du projet pédagogique, du calendrier des interventions et d'une sélection d'une dizaine de références musicales constituant les influences de l'artiste et qu'il souhaite partager avec la classe.

<b>5 INTERVENTIONS DE 2H CHACUNE</b> <b>À partir de septembre 2016, harmonieusement réparties sur l'année scolaire</b> <b>et en fonction du calendrier établi par l'auteur-compositeur et l'enseignant</b>	
<b>Préparation</b>	Préparation des élèves à la venue de l'auteur-compositeur
<b>INTERVENTION 1</b>	Rencontre de l'auteur-compositeur avec la classe (présentation, parcours) choix du thème et consignes d'écriture
<b>Préparation</b>	Travail sur le texte
<b>INTERVENTION 2</b>	Écriture de la chanson et travail sur la musique
<b>Préparation</b>	Travail sur le texte et la musique
<b>INTERVENTION 3</b>	Écriture de la chanson et travail sur la musique (suite)
<b>Préparation</b>	Travail sur le texte et la musique / Apprentissage de la chanson
<b>INTERVENTION 4</b>	Répétition Apprentissage de la chanson / Elaboration de la mise en place scénique
<b>Préparation</b>	Travail scénique Choix des costumes et des décors
<b>INTERVENTION 5</b>	Répétition à l'école avec les musiciens accompagnateurs choisis par l'auteur-compositeur / Mise en place de la chanson (1)
<b>PRESENTATION DROIT D'AUTEUR ET COPIE PRIVÉE</b>	Menée par un représentant Sacem et l'auteur-compositeur, afin de sensibiliser les enfants à ces notions. (2)
<b>Avec les musiciens intervenants (dumistes), possibilité de prévoir un atelier chant pour les élèves : travail vocal et corporel, interprétation de la chanson créée.</b>	

(1) À la fin de la dernière intervention : remise par l'auteur-compositeur d'un enregistrement et d'un support papier de la chanson créée. La classe aura ainsi la possibilité de continuer à travailler jusqu'à la restitution.

(2) Cette présentation doit se dérouler autour du 26 avril, Journée Internationale de la Propriété Intellectuelle, elle peut être regroupée avec une des interventions et s'adresser à tous les CM1 et CM2 de l'école. Pour cela, un kit pédagogique sera mis à disposition.

DEUXIEME QUINZAIN DE MAI 2017	JUN 2017
<p style="text-align: center;"><b>RESTITUTION PRESENTÉE LORS D'UN MINI-CONCERT</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>PLAYLIST</b></p>
<p>Dans une salle de spectacle locale: visite des lieux, balance son, réglage lumières, répétition...            Découverte des différents métiers du spectacle            Restitution de la chanson avec les enfants dans des conditions professionnelles lors d'un mini-concert du répertoire de l'artiste d'une durée d'environ 30 min.            Prévoir une 2<sup>e</sup> interprétation de chanson en bis.</p>	<p>10 Juin 2017 :            Mise en ligne de l'ensemble des vidéos sur la chaine Sacem et sites partenaires</p> <p>21 juin 2017 Fête de la musique :            Annonce de la playlist des 10 chansons retenues sur les sites partenaires. Vote du public avec France Bleu pour désigner la chanson de La Fabrique à Chansons 2017.</p>

## 4. Critères d'éligibilité et modalités pratiques

### 4.1 Critères d'éligibilité

- Le candidat doit être un auteur et/ou compositeur membre de la Sacem. Les duos auteur et compositeur doivent déposer leur candidature séparément et l'indiquer dans la lettre de motivation rédigée par les deux membres du binôme et signée de leurs deux noms.
- L'appel à candidature est ouvert à tous, y compris les participants de la première édition bien que priorité soit donnée aux auteurs compositeurs n'ayant jamais participé.
- Seront retenus en première intention pour cette opération les auteurs-compositeurs ayant déjà eu une expérience musicale significative avec des enfants en milieu scolaire.

### 4.2 Candidature

Les candidats peuvent déposer leur dossier jusqu'au **22 avril 2016** sur l'application de demande d'aide en ligne sur le site de la Sacem.

Pièces à fournir :

- Formulaire de candidature dûment rempli
- Biographie d'une page maximum
- Descriptif des actions musicales réalisées auprès d'enfants
- Lettre de motivation
- 1 photo
- Un lien vidéo de spectacle/concert

Après une pré-sélection nationale par les services de la Sacem, les candidatures seront étudiées et sélectionnées par des comités constitués dans chacune des directions régionales du réseau de la Sacem (cf paragraphe 2.4). Ils seront composés d'un représentant :

- d'une salle de spectacle,
- d'un festival de la région,
- de l'éducation nationale (issus des académies),
- de la culture (issus des DRAC),
- des collectivités territoriales,
- d'un référent en éducation musicale,
- et d'un journaliste de la presse locale.

Les comités seront animés par un représentant régional de la Sacem.

### 4.3 Rémunération

---

- Pour la création de l'œuvre, l'auteur-compositeur sera rémunéré par une prime de commande d'une somme forfaitaire brute et non révisable de 1 200 € soumise aux charges afférentes (Agressa, CSG non déductible, CSG déductible, CRDS...soit environ 10%) qui viendront en déduction de ce montant. Cette somme inclut également les frais afférents aux interventions. Un contrat de commande (modalités de création, dépôt de l'œuvre, droits d'auteur...) sera rédigé entre l'auteur-compositeur et la Sacem.
- Pour la restitution, dans le cadre du mini-concert de l'auteur-compositeur, accompagné ou non d'un ou deux musiciens, la rémunération se fera sous la forme d'un cachet brut d'un montant de 143,12 € par musicien. Les duos auteurs-compositeurs non interprètes ont la possibilité de choisir jusqu'à 3 musiciens.
- Les frais liés à la répétition à l'école et au concert/show case seront précisés dans le contrat d'engagement.

---

## DÉPÔT DES CANDIDATURES

---

**Votre candidature doit obligatoirement être déposée en ligne sur notre application.**

**Notre nouveau site est optimisé pour les dernières versions des navigateurs Internet. Afin de profiter pleinement des services mis à votre disposition, nous vous conseillons vivement de mettre à jour votre navigateur. Nous vous invitons par ailleurs à vider votre cache (historique, cookies, etc...), certains problèmes de connexion ayant été identifiés suite à la mise en ligne de notre nouveau site. Si toutefois vous rencontriez des écueils techniques (connexion à votre espace personnel, accès aux services, etc...) malgré ces manipulations, contactez le 01 47 15 89 00 ou adressez-nous un e-mail en cliquant [ici](#).**

#### **Pour déposer votre candidature :**

Connectez-vous à votre espace membre Sacem en cliquant [ici](#)

Si vous n'avez pas encore d'espace en ligne, vous pourrez vous en créer un en cliquant sur « CRÉER VOTRE ESPACE MEMBRE ».

**Une fois connecté, suivez le chemin suivant :**

- Aide aux projets

- Accéder à votre espace Aide aux projets
- Déposer une demande d'aide ou gérer vos demandes en ligne
- Nouvelle demande
- Puis sélectionner La Fabrique à Chansons dans le menu déroulant

**Remplir ensuite l'ensemble des informations demandées, compléter et soumettre votre dossier.**

Pour toute question concernant l'opération, merci de vous adresser à : [lafabriqueachansons@sacem.fr](mailto:lafabriqueachansons@sacem.fr)

